

63^{ème} Prix des Travailleurs



EPREUVE CYCLISTE SUR ROUTE

Jeudi 01 Mai 2025 à Damparis

Cette épreuve est inscrite au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.

REGLEMENT

Le 63^{ème} Prix des Travailleurs est une organisation du club Cycliste ACDTR (Avenir Cycliste Damparis Tavaux et Région), soutenu par la commune de Damparis.

Cette épreuve est la 1^{ère} manche du Challenge Route du JURA OPEN 3 et ACCESS.

Les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement et le règlement du Challenge Route du du Jura OPEN 3 et ACCESS. (en annexe)

PARTICIPATION :

La compétition est ouverte aux licenciés FFC des catégories Access 1 à 4 et OPEN 3, hommes et féminines.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et de son annexe, Règlement Challenge Route 2025 CD39.

CATEGORIES :

Les catégories Access 1 à 4 et OPEN 3, hommes et féminines

ENGAGEMENTS :

Le 63^{ème} Prix des Travailleurs est ouvert à tous les coureurs licenciés FFC, quelques soient leurs comités d'appartenance.

Gestion des engagements

La course sera déclarée sur Cicleweb.

Les inscriptions seront réalisées par les clubs depuis l'espace Club **avant le lundi précédant l'épreuve à 22h00**. Il sera possible de s'inscrire sur place.

Montant des engagements

Le montant des engagements est fixé à **14 € pour toutes les catégories**.

Il sera possible de s'inscrire sur place avec une majoration de **1€ pour toutes les catégories**.

REGLEMENTATION :

L'épreuve sera réalisée sous réglementation FFC

Horaires :

Le retrait des dossards est possible à partir de **11h30**, salle des fêtes de Damparis.

Départ Course Access 3 + Access 4	12H30	22 Tours soit 53 km
Départ Course Access 1 + Access 2	14H30	27 Tours soit 64.5 km
Départ Course OPEN 3	16H30	27 Tours soit 64.5 km

63^{ème} Prix des Travailleurs



Départ des courses devant le Gymnase, rue de l'Egalité

Podiums 14h05 pour les catégories Access 3 et 4

Podiums 18h30 pour les catégories Access 1 et 2 et OPEN 3

RECOMPENSES :

Les Trophées seront remis lors de la cérémonie protocolaire sur le podium en présence des personnalités.

Une première cérémonie protocolaire aura lieu pour la course du jour pour les catégories Access 3 et 4.

Pour la course du Jour : les Trois premiers Hommes de chaque catégorie sont récompensés. Les Trois premières femme de chaque bloc sont récompensées.

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire.

En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix . (Dérogation en cas de problème médical)

La cérémonie protocolaire pour les catégories Access 1 et 2, OPEN 3 se déroulera immédiatement après l'arrivée de la dernière épreuve. (Toute modification d'horaires sera diffusée lors du retrait des dossards)



REGLEMENT CHALLENGE ROUTE DU JURA OPEN 3 ET ACCESS / 2025

Article 1 - Ouverture

Le Challenge du Jura est ouvert à tous les licenciés FFC Open 3, Access 1 2 3 et 4.

Article 2 - Courses concernées

Damparis / 1er mai

Valempoulières / 27 mai

Amange / 7 juin

Jardinerie - Dole / 9 juin

Rochefort / 10 août

Bletterans / 20 sept

Falletans / 28 sept

Article 3 - Attribution des points

> Des points sont attribués aux coureurs sur chaque manche, selon le barème suivant :

1^{er} 20 points - 2^{ème} 17 points - 3^{ème} 15 points - 4^{ème} 13 points - 5^{ème} 11 points

6^{ème} 10 points - 7^{ème} 9 points - 8^{ème} 8 points - 9^{ème} 7 points - 10^{ème} 6 points

11^{ème} 5 points - 12^{ème} 4 points - 13^{ème} 3 points - 14^{ème} 2 points - 15^{ème} et suivants 1 point.

> Tout coureur qui prend le départ, même s'il ne termine pas la course, marque le même nombre de point(s) que le dernier classé dans sa catégorie.

> Tout coureur qui monte de catégorie en cours de challenge conserve l'intégralité des points obtenus dans la catégorie inférieure.

Article 4 - Classement

> Le classement général est établi au cumul des points de toutes les manches. Celui qui marque le plus de points dans sa catégorie remporte le challenge.

> En cas d'égalité entre plusieurs coureurs, celui qui obtient le meilleur classement lors de la dernière manche l'emporte.

> Il n'y a pas d'obligation de participer à toutes les manches.

> Les classements actualisés sont publiés sur les réseaux sociaux du comité dans un délai de 7 jours maximum après chaque manche.

Article 5 - Réclamation

Toute réclamation doit être formulée dans les 3 jours suivant la course concernée au responsable du challenge à l'adresse mail : challenge39@gmail.com

Article 6 - Protocole maillot de leader

> A partir de la 2^{ème} manche, un maillot de leader est remis au 1er du classement de chaque catégorie au départ de chaque manche, lors du retrait du dossard.

Si celui-ci est absent, c'est le coureur présent le mieux classé qui porte le maillot de leader.

> Le maillot de leader doit être rendu au club organisateur à la fin de la course, en même temps que le dossard.

> En cas de refus de porter le maillot, le coureur est exclu du classement général du challenge, ainsi que du tirage au sort final.



Article 7 - Récompenses

> Les 3 premiers du classement général final du challenge dans chaque catégorie (Open 3, Access 1, Access 2, Access 3 et Access4) sont récompensés par des lots définis par le CD39, à l'issue de la dernière manche à Falletans.

> Un tirage au sort est organisé parmi les coureurs ayant participé à *au moins 5 manches*. Les lots sont définis par le CD39.

> Les lots sont remis uniquement aux coureurs présents à la dernière manche à Falletans (qu'ils participent ou non à la course).

Article 8 - Communication

> Chaque club organisateur s'engage à citer la course comme faisant partie du challenge sur tous ses supports de communication : réseaux sociaux, affiches, site Internet FFC BFC.

> Le comité met à disposition de chaque club organisateur une banderole et 2 roll up à installer le jour de la course. Les sponsors du comité figurent sur ces éléments de PLV.

> Le comité est chargé d'annoncer les différentes manches du Challenge sur ses réseaux sociaux, de publier les classements ainsi que de relayer les communications des clubs en amont des courses, en incitant les coureurs à y participer. Les récompenses seront rappelées avant chaque manche.

Article 9 - Droit à l'image

Pour les coureurs, toute participation au challenge vaut acceptation implicite pour que son image soit utilisée sur tous les supports de communication du comité afin de faire la promotion du Challenge.

